

**JOUE LE ENCORE SAM (finalement, ils ont l'air d'écouter...)**

**Exposé de la Fédération des associations  
de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick**

Présenté à la

Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes

Antigonish (Nouvelle-Écosse)

Le lundi 8 juin 1998

## AVANT-PROPOS

Au cours des dernières années, la Fédération a délibérément choisi un titre inhabituel pour la plupart des exposés officiels qu'elle a soumis à la Commission. Ces titres n'ont jamais eu pour seul objet d'attirer l'attention du lecteur, bien qu'il faille admettre que ceci ait toujours été un des résultats souhaitables. Ils ont plutôt été inmanquablement apparentés à un élément important de l'exposé, ou bien ils ont servi à résumer l'essentiel de l'exposé en quelques mots souhaités mémorables.

Le titre du présent exposé vise à attirer l'attention sur le film vidéo « **Au seuil du 21<sup>e</sup> siècle** » et, par la même occasion, à rendre hommage à M. Samuel (« **Sam** ») LeBreton, économiste principal de Développement des Ressources humaines Canada - Direction du Nouveau-Brunswick, dont ce film est le *tour de force*. Pendant près de deux ans, la Fédération a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire connaître les résultats remarquables de la recherche méticuleuse et fort documentée de « Sam » sur la relation harmonieuse entre le besoin pour le gouvernement de stimuler l'économie en encourageant la participation des citoyens à la population active, et la compétence reconnue du secteur de l'enseignement postsecondaire de satisfaire ce besoin. Le présent exposé veut vous inciter, en tant que membres de la Commission, à vous familiariser avec ces résultats, si vous ne l'avez déjà fait, à prendre connaissance des résultats d'autres recherches semblables, plus récentes, et à vous encourager à vous servir de votre position unique comme conseillers des gouvernements pour insister auprès de ceux-ci afin qu'ils tiennent compte de ces résultats lorsqu'ils attribueront des allocations financières significatives aux universités.

À la lumière des réductions importantes des fonds gouvernementaux accordés aux universités des autres provinces au cours des années 1990, les universités du Nouveau-Brunswick s'en sont relativement bien tirées. Par conséquent, si la Fédération utilise cette norme de comparaison, elle a peu de raisons de se plaindre.

Il reste quand même que les universités du Nouveau-Brunswick font face actuellement à des défis financiers plus importants que jamais auparavant. Pour arriver à joindre les deux bouts à court terme, elles ont été tenues d'augmenter les frais de scolarité rapidement et jusqu'à des niveaux sans précédent. Les changements démographiques qui se sont produits ont sans doute joué un rôle dans la récente réduction générale des inscriptions dans les universités du Nouveau-Brunswick. Cependant, des données non scientifiques, malheureusement les seules disponibles, semblent fortement indiquer que, au bas de l'échelle socioéconomique, se trouvent des jeunes capables de réussir des études universitaires, mais qui seraient obligés de payer ces études principalement au moyen de prêts étudiants, et dont le pessimisme quant aux possibilités d'emploi une fois leurs études terminées leur a fait choisir de ne pas prendre le risque de se charger de lourdes dettes qu'ils pourraient avoir de la difficulté à rembourser et, par conséquent, de ne pas poursuivre de telles études.

Une des nombreuses autres manifestations de cette pénurie de fonds a été le fait que, pour joindre les deux bouts à long terme, les universités ont dû avoir recours à des « offres de retraite anticipée » en vue de persuader certains des membres les plus anciens du professorat, aux niveaux les plus élevés de l'échelle salariale, de laisser la place à des collègues plus jeunes, moins expérimentés et moins bien rémunérés. Étant donné que les postes vacants ainsi créés n'ont pas tous été dotés, cette situation a eu pour regrettable corollaire de faire du maintien de la qualité de l'enseignement et de la recherche un des plus grands défis à relever.

Il est évident qu'au cours des dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick - comme bien d'autres, il faut le dire - a demandé une réponse satisfaisante à la question

(explicite ou implicite) : « Combien d'emplois cela va-t-il créer? », avant d'engager ses maigres ressources financières dans des entreprises dont il considère le financement « discrétionnaire ». [La Fédération utilise ici le terme « discrétionnaire » dans un sens élargi pour marquer la différence entre ces dépenses et celles qui, semble-t-il, sont perçues par le gouvernement comme étant « obligatoires » : les soins de santé, par exemple.] Nous ne pouvons pas blâmer le gouvernement d'agir ainsi. Une des responsabilités premières de tout gouvernement établi en vertu d'une constitution démocratique est de faire preuve de circonspection lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent de l'électorat. Les recettes fiscales sont réduites lorsque les taux de chômage sont élevés et ce qu'il en reste après les allocations « obligatoires », doit évidemment servir à stimuler la croissance de l'emploi et, de là, l'ensemble de l'économie.

Il y a environ dix-huit mois, ayant constaté par un heureux hasard que le « produit » des universités satisfait, et qu'il a satisfait depuis des dizaines d'années, ces besoins temporels - mais légitimes - du gouvernement, la communauté universitaire, de concert avec d'autres parties intéressées, a entrepris une campagne de sensibilisation du public afin de mieux faire connaître cette relation positive. Cette campagne a été centrée sur le film vidéo de l'émission d'information télévisée de Fundy Communications, d'une durée d'une demi-heure, intitulée « **Au seuil du 21<sup>e</sup> siècle** », ainsi que sur des textes descriptifs. Cette « trousse d'information » a par la suite été distribuée aux conseillers et conseillères d'orientation des écoles secondaires, aux associations de parents et maîtres et aux comités consultatifs de parents des districts de tout le Nouveau-Brunswick; elle a été rendue accessible au grand public grâce à un site Web \*

\* [en français : [www.caut.ca/francais/FAPPUNB/1.htm](http://www.caut.ca/francais/FAPPUNB/1.htm)

[en anglais : [www.caut.ca/English/FNBFA/1.htm](http://www.caut.ca/English/FNBFA/1.htm)];

et, finalement, elle a été présentée officiellement à l'honorable Roland MacIntyre, ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail du Nouveau-Brunswick, le 4 février dernier.

Pendant l'année 1997, le film « **Au seuil du 21<sup>e</sup> siècle** » a également été présenté « en direct » à divers auditoires. Il a ainsi été présenté lors de la conférence intitulée « **Pour faire face au troisième millénaire : vision, action et stratégies de changement en enseignement supérieur** », organisée par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et tenue à Halifax les 13 et 14 novembre 1997. L'auteur et le présentateur du film, M. Samuel LeBreton, économiste principal à Développement des Ressources humaines Canada - Direction du Nouveau-Brunswick, est également l'auteur d'un document relié portant le même titre, d'où a été tiré le contenu de la « trousse d'information ». À cette époque, à cause de retards d'impression, il nous a été impossible de distribuer ce document, mais un exemplaire complet est maintenant joint au présent exposé. [Voir en annexe]

Comme le montre « **Au seuil du 21<sup>e</sup> siècle** », le taux de chômage global des diplômés universitaires capables de participer à la population active est passé de 3,2 % en 1976 à seulement 4,3 % en 1996. La plupart des économistes s'entendent généralement à dire que, dans une économie développée et moderne, un taux de chômage de 3 % - dû aux transitions entre des emplois, aux congés de maladie et de maternité, et ainsi de suite - correspond au « plein emploi ». Par conséquent, en 1996, le taux de chômage « réel » des diplômés universitaires n'était que de 1,3 %.

Plus récemment, un article intitulé **Marché de l'emploi favorable pour la majorité des diplômés de la « génération X »**, paru dans le numéro hiver-printemps 1998 (vol. 4, n<sup>o</sup> 1) du Bulletin *La recherche appliquée*, publication de Développement des ressources humaines Canada, confirmait également ce qui suit :

- En 1992, en dépit de la récession, « environ les trois quarts » des diplômés d'études postsecondaires de 1990 occupaient un emploi à plein temps, et en 1995 « environ la moitié » des diplômés qui étaient en chômage en 1992 avaient trouvé un emploi.

- En 1995, « près de quatre diplômés collégiaux et universitaires de 1990 sur cinq » travaillaient à plein temps et moins de dix pour cent d'entre eux occupaient un emploi non lié à leur formation.
- Le taux de chômage des diplômés universitaires de 1990 était de 11 % en 1992 et de 6 % seulement en 1995. Les chiffres correspondants pour les diplômés des écoles professionnelles et techniques étaient respectivement de 20 % et de 13 % et pour les diplômés collégiaux, ils étaient respectivement de 10 % et de 7 %.
- **« Les personnes ayant le niveau de scolarité le plus élevé, réussissaient mieux sur le marché du travail. »** [Nous avons mis le texte en évidence.]

Selon d'autres sondages récents [sondages d'un an et de trois ans sur le placement des diplômés de 1996 du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et sondage sur le placement des diplômés universitaires de 1996 (préparés pour la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, respectivement par Kelly Rogers-Sturgeon et par Baseline Market Research)], en 1997, le salaire hebdomadaire moyen d'un diplômé du Collège communautaire employé à plein temps était de 428 \$ un an après la fin de ses études, et de 478 \$ trois ans après la fin de ses études, alors que le salaire hebdomadaire moyen d'un diplômé universitaire de 1996 employé à plein temps était de 559 \$. Par conséquent, en 1997, un diplômé universitaire moyen qui travaillait à plein temps gagnait 30 % de plus qu'un diplômé moyen du Collège communautaire lorsqu'ils étaient tous les deux sur le marché du travail depuis un an seulement, et il gagnait 17 % de plus qu'un diplômé du Collège communautaire qui était sur le marché du travail depuis trois fois plus longtemps.

**Le rôle des universités n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais de préparer les étudiants au marché du travail. Les universités défendront toujours leur position, à savoir que leur raison d'être est la création et le partage des connaissances qui sont une fin en soi, et la préparation des étudiants à une participation rationnelle et**

**éclairée à la société, sans égard aux considérations temporelles. Les professeurs et professeures d'université accorderont toujours leur appui inébranlable aux universités dans la défense de ce rôle.**

Toutefois, toutes les données statistiques provenant de diverses sources montrent, sans l'ombre d'un doute, que la préparation à la participation au marché du travail est également un effet secondaire bénéfique - et apparemment automatique - de la réalisation du vrai mandat des universités.

Par conséquent, il est tout à fait incompréhensible que notre gouvernement provincial hésite à faire des investissements plus considérables dans nos universités puisqu'un plus grand pourcentage des diplômés universitaires - **y compris des diplômés récents** - sont employés à plein temps dans des secteurs liés à leur domaine d'études, et ce, à un salaire plus élevé que tout autre groupe démographique de la société.

Nous pouvons déclarer sans craindre d'être contredits que, **dans les cercles gouvernementaux comme ailleurs**, on s'entend généralement sur le fait que le succès futur du Nouveau-Brunswick réside dans le développement d'une économie fondée sur l'information. Pour survivre au troisième millénaire, les Néo-Brunswickois doivent se fier beaucoup moins sur la possibilité d'être « des bûcherons et des porteurs d'eau » comme ils l'ont été par le passé, et de plus en plus sur la capacité d'exporter des entreprises économiques à base d'informations et de connaissances - ou sur la capacité d'attirer de telles entreprises dans la province.

Par conséquent, la Fédération encourage fortement la Commission à essayer de persuader le gouvernement, le plus énergiquement possible, de la logique implacable du cycle suivant :

- Des niveaux plus élevés d'investissements dans les universités, que ce soit par un financement direct des établissements eux-mêmes ou par une amélioration de

l'aide accordée aux étudiants, ou par ces deux moyens, ne peuvent manquer de faire augmenter le nombre de diplômés universitaires.

- La probabilité d'obtenir un emploi est nettement meilleure pour un diplômé universitaire que pour la moyenne des citoyens, et le salaire moyen de celui-ci est considérablement supérieur à la moyenne.
- Des revenus personnels plus élevés produisent des recettes fiscales plus importantes, tant à cause de l'impôt sur le revenu qu'à cause des impôts indirects qui touchent la consommation discrétionnaire, plus forte grâce aux revenus disponibles supérieurs.
- Les recettes fiscales accrues ainsi obtenues fourniront des fonds supplémentaires qui pourront être réinvestis dans l'économie de la province.
- Parmi les fonds supplémentaires susceptibles d'être réinvestis, une partie devrait, nous l'espérons, servir à augmenter le soutien accordé aux universités, ce qui devrait renforcer et perpétuer le cycle décrit.

La Fédération remercie la Commission de l'avoir gracieusement invitée à soumettre le présent exposé et elle est convaincue que celui-ci sera le fondement d'un dialogue productif entre la Commission et la Fédération au cours des mois à venir.

Respectueusement soumis par :

Le président, Ian H. Fraser

Le directeur exécutif, Desmond A. Morley

Le 8 juin 1998